

111

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1877.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.

V. 33-34
1877-78



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1877

SUPPLÉMENT

A L'ESSAI

SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE DES COMTES DE FLANDRE

DES MAISONS DE BOURGOGNE ET D'AUTRICHE.

PLANCHE III.

Depuis la publication de mon travail sur les monnaies des comtes de Flandre des maisons de Bourgogne et d'Autriche, j'ai eu connaissance de quelques types qui m'avaient alors échappé. Ce sont ces pièces dont je viens aujourd'hui donner la description.

JEAN SANS PEUR.

1. ✠ IOHES · D ···· COM FL⁹. Dans le champ : FL.

Rev. ✠ MO — RENT — T NO — VT NO. Croix coupant la légende.

Billon noir. Poids : 0 gr. 90.

Une pièce chargée d'oxide pèse un gramme; et une autre plus usée 0 gr. 80.

Une variété a la légende du droit terminée par FLT.

Lorsque j'ai donné la série des monnaies noires des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne (1), j'ai

(1) *Revue numismatique française*; nouvelle série, t. XI, 1866.

décrit la double mite au type précédent, frappée ensuite de l'instruction du 30 avril 1407, et j'ajoutais que je ne connaissais pas la mite de ce système. Un heureux hasard m'en a fait rencontrer, tout récemment, plusieurs exemplaires, tous également fort mal frappés, et auxquels plusieurs lettres manquent. Au reste leur poids correspond bien à celui qui résulte de l'instruction monétaire, lequel est 0 gr. 906.

Il faut remarquer la singulière façon dont est composée la légende du revers ; au lieu de mettre simplement, comme sur la double mite, *moneta flandrie*, le graveur a commencé par ces mots *moneta nova*, et s'étant probablement aperçu que la place lui manquait, il a terminé comme trompe l'œil par *ND*, ou peut-être *FD*, car l'avant-dernière lettre est incertaine, ce qui n'est pas étonnant vu la négligence avec laquelle ces mites ont été fabriquées.

PHILIPPE LE BON.

2. PHS : DVX : BVVG : ꝛ : COM : FLAN-
DRIE. Deux écussons juxtaposés ; celui de gauche, de Bourgogne moderne, celui de droite, de Flandre, surmontés d'un heaume de profil à gauche, dont le cimier est une fleur de lis.

Rev. ✠ MONETA : NOV : COMETIS :
FLANDRIE. Croix pattée, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis.

Gros. Arg. Poids : 2 gr. 72.

3. ✠ PHS : DVX : BVVG : ꝛ : COMES :
FLAND. Deux écussons juxtaposés ; celui de gauche, de Bourgogne moderne ; celui de droite, de Flandre.

Rev. ✠ ΜΟΝΕ — ΠΤ : ΕΟΩ — ΙΤΙΣ : F —
ΛΤΩΩ. Croix coupant la légende et cantonnée d'une fleur
de lis au 2^e canton, et d'un lion au 5^e.

Demi-gros. Arg. Poids : 4 gr. 30.

J'ai donné dans mon premier travail sur les monnaies des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne, le double gros de cette série, et j'ai cru devoir le classer parmi les pièces émises en vertu de l'ordonnance du 12 juin 1425, bien que cette ordonnance ne mentionnât pas de monnaies d'argent. Je crois devoir encore persister dans mon attribution. En effet, l'instruction du 14 septembre 1427, à laquelle on pourrait être tenté de rattacher ces monnaies, donnent les poids réglementaires suivants :

Double gros . . .	3	gr. 60.
Gros	2	13.
Demi-gros.	1	06.
Quart de gros.	0	815.

poids qui sont tous inférieurs d'une notable quantité à ceux des monnaies que nous avons sous les yeux. Il ne me paraît donc pas rationnel d'admettre, alors que c'est toujours le contraire qui arrive, que des espèces ayant un poids supérieur à celui prescrit aient pu être mises en circulation. La question se trouve donc encore réservée, jusqu'au moment où l'on retrouvera l'instruction produite à la suite de l'ordonnance de 1425, ou bien les comptes des maîtres de la monnaie de Flandre à cette date.

CHARLES LE TÊMÉRAIRE.

4. \times Σ ΑΝΔΡΕΥΣ \times — ΑΝΔΡΕΥΣ \times Saint-André, nimbé, debout de face ; à ses pieds une molette d'éperon.

Rev. ΚΥΡΟΛ — VS \times ΔΕΙ \times — ΓΡΑ \times ΕΟ
— \times ΦΛΑΝ. Écusson aux armes de Bourgogne moderne, sur une croix pattée coupant la légende.

Florin d'or. Or. Poids : 3 gr. 39.

Variété des pièces décrites sous les n^{os} 57 et 58 de mon essai. Cette variété consiste surtout, indépendamment de la disposition des légendes, dans la molette d'éperon au-dessous du Saint-André, qui doit être une marque monétaire d'atelier ou plutôt de maître de la monnaie.

5. Même type et même légende du droit, que le précédent.

Rev. \times ΚΥΡΟΛΥΣ \times ΔΕΙ \times ΓΡΑ \times ΕΟ \times ΦΛΑΝΔ.
Écusson aux armes de Bourgogne moderne.

Demi-florin. Or. Poids : 1 gr. 70.

Variété du n^o 59 de mon essai, consistant surtout dans la suppression des mots ΔΥΧ \times ΒΥΡΓ dans la légende du revers, et l'absence de l'épicycloïde entourant l'écusson. La molette d'éperon, qu'on voit sous le saint, indique que cette division a été émise en même temps que la pièce précédente.

6. \times ΣΤΛΥΥ \times ΦΑΕ \times ΡΟΡΥΛΥ : ΠΥΥΩ :
ΔΟΜΙΝΕ \times 1474. Deux lions assis, affrontés, séparés par un briquet d'où s'échappent des étincelles : sous la plinthe, une molette d'éperon.

Rev. ΚΤΡΟΙΥΣ * ΔΕΙ * ΓΡΑ * * ΔΥΧ * ΒΟΡΘ *
 ΚΟΜ * ΦΛ. Écusson à sept quarts sur une croix dont
 les extrémités sont fleuronées.

Double briquet. Arg. Poids : 2 gr. 90.

La principale différence qui existe avec le n° 65 des
 planches de mon essai, consiste en ce que les légendes du
 droit et du revers sont interverties. Je considère cette
 pièce comme faisant partie de la première émission des
 monnaies frappées en vertu de l'ordonnance de 1474. En
 voici le motif. Jusqu'alors, le nom du prince figurait sur
 le côté où se trouvaient les armoiries, qui était considéré
 comme type du droit, du moins pour la monnaie d'argent.
 Le graveur du coin du double briquet aura suivi les mêmes
 errements; mais on ne tarda pas à se convaincre que le
 public regardait plutôt les deux lions affrontés comme
 type principal : alors on changea les coins, pour graver
 de ce côté le nom du comte. C'est ce qui explique pour-
 quoi la pièce que nous donnons ici, est si rare.

MARIE.

7. * ΣΤΑΝΟΥΣ * — * ΑΝΔΡΕΑΣ * Saint André,
 nimbé, debout de face. A ses pieds une molette d'éperon.

Rev. ΜΑΡΙΑ — ΔΥΕΙΣ — Α * ΒΓ * ΚΟ —
 * ΦΛΑΥ * Écusson à sept quarts, sur une croix pattée
 partageant la légende.

Demi-florin. Or. Poids : 4 gr. 51.

Variété du n° 69 des planches de l'essai précité, consis-
 tant surtout en ce que l'écusson du revers est posé sur
 une croix.

PHILIPPE LE BEAU.

MINORITÉ.


8. ✠ PHS • TRCHIO • TVST • BVRC • CO
• FLAN • Armoiries à dix quarts remplissant tout le
champ.


Rev. BENEDIC — TRINIA — • MET • —
DOMINO. Croix évidée au centre où se trouve une fleur
de lis, coupant la légende, et cantonnée de deux lions et
de deux fleurs de lis.

Gros. Arg. Poids : 1 gr. 60.

Une autre pièce pesant 1 gr. 80 a la légende du droit
terminée par CO • FLAN, et l'ordre des cantons du
revers est différent.

Variétés du n° 7 des planches des monnaies des comtes
de Flandre de la maison d'Autriche. On remarquera
que leur poids se rapproche beaucoup plus du poids légal
que celle que j'ai figurée sous ce numéro.

9.  PHI • ARCHIOVC • AVSTRIE • BVRC
FLAN. Armoiries à dix quarts occupant tout le champ.

Rev.  MAXIMILIAN • REX • ROMANO;
PATER. Croix aux extrémités fleuronées, portant en
cœur une fleur de lis, et cantonnée de deux lions et de
deux couronnes.

Gros. Arg. Poids : 1 gr. 55.

Sur un autre exemplaire dont le poids est de 1 gr. 50,
la légende du droit commence par un lion, et elle est
ainsi : PHI • ARCHIOV • TVST • BVRC • CO
• FLAN, et celle du revers est : MAXIMIL • REX

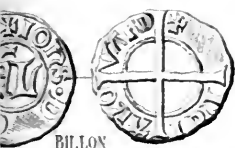
• ROMANOR • PATTER. Les mots sont séparés par des trèfles.

Variétés du n° 51 de nos planches de l'essai précité, consistant dans le cantonnement de la croix du revers.

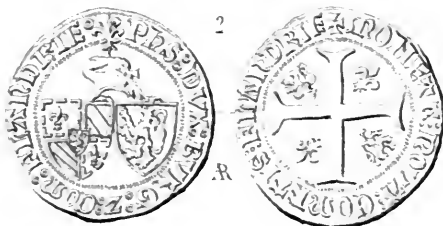
Toutes les pièces reproduites sur la planche ci-jointe, sauf les n^{os} 1, 8 et 9, appartiennent à l'ancienne collection Dewismes.

DESCHAMPS DE PAS.

1



2



3



4



5



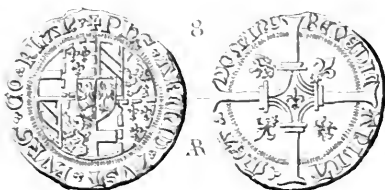
6



7



8



9

